

Jean-Yves Guillaumin  
Professeur à l'Université de Franche-Comté  
Faculté des Lettres, 30 rue Mégevand,  
25016 Besançon Cedex

Le 7 mars 2012

Président de l'Association des Professeurs de  
Langues Anciennes de l'Enseignement  
Supérieur (APLAES)

Monsieur le Préfet,  
Directeur du Cabinet  
de Monsieur le Ministre  
de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le Préfet,

Le Bureau de notre Association m'ayant chargé en 2011 de vous écrire, à la suite d'une innovation importante (tirage au sort entre français et langues anciennes) concernant la première épreuve orale du CAPES Lettres classiques dès la session de 2012, pour solliciter des précisions sur la manière dont se passerait cette interrogation en langues anciennes (puisqu'elle acquiert désormais un poids tout autre que dans l'ancien système), vous avez bien voulu me répondre, par lettre du 2 décembre 2011, qu'il était « prévu, comme le ministère de l'éducation nationale le pratique toujours en pareille circonstance, la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine ».

Par lettre du 10 février 2012, je vous ai indiqué que, aucune mise en ligne n'ayant encore été faite à notre connaissance, nos collègues chargés de la préparation aux épreuves du CAPES de Lettres classiques souhaiteraient avoir ces éclaircissements de façon assez rapide.

Je me permets aujourd'hui de renouveler notre demande de façon insistante.

En particulier, comment s'effectue le tirage au sort ? Y a-t-il d'abord un premier tirage entre Français et Langues anciennes, puis un second tirage entre Latin et Grec dans le cas où le candidat a tiré les Langues anciennes ? Ou bien y a-t-il un unique tirage dans lequel Français, Latin et Grec sont à égalité ?

Quelle importance relative le jury attribuera-t-il, pour fixer la note dans cette première épreuve orale du CAPES de Lettres classiques, au cas où le sort l'aura affectée aux Langues anciennes, à la traduction du texte et à son commentaire ?

Pour le texte latin ou grec qui aura été proposé au candidat, le jury acceptera-t-il un commentaire linéaire aussi bien qu'un commentaire organisé ?

Est-il prévu une question systématique de grammaire, comme dans le cas de l'interrogation de français ? En ce cas, cette question de grammaire est-elle indiquée au candidat, comme en français, au moment du tirage ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.